

REGLES DE CLASSEMENT SATA résumées (Sciages Avives Tropicaux Africains)

Edition Juin 2017



INTRODUCTION

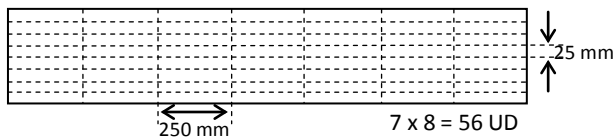
Les présentes règles de classement s'appliquent pour les sciages avivés africains lorsqu'elles sont spécifiées contractuellement. Ce classement d'aspect repose sur l'identification des surfaces nettes de défaut et le rendement matière des avivés. Le classement SATA se rapproche de la méthode utilisée dans les Malaysian Grading Rules (règles MGR malaises) et du National Hardwood Lumber Association (règles NHLA américaines).

Le classement s'effectue en 4 choix, numérotés de 1 à 4.

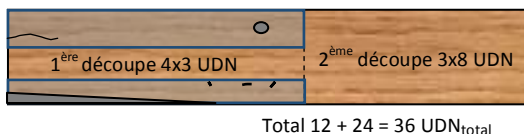
PRINCIPE

Les avivés sont classés sur leur plus mauvaise face en considérant qu'elle est constituée d'unités de découpes (UD) de 25 mm de largeur sur 250 mm de longueur. La surface totale de l'avivé en UD est un premier critère de classement.

Exemple d'une planche de 1,75 m x 200 mm :



La présence de défauts conduit l'opérateur à identifier des surfaces rectangulaires nettes de défaut décomptées en unités de découpes nettes (UDN). Le rendement, déterminé par le rapport UDN_{total} / UD , est un critère de qualité à prendre en considération. Exemple :



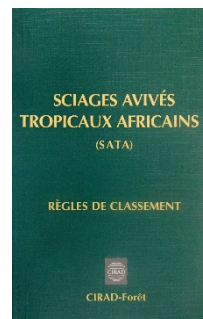
Les découpes nettes de défaut sont limitées en quantités (maximales) et dimensions (minimales) selon les choix envisagés. D'autres défauts doivent également être pris en considération pour déterminer le choix définitif de l'avivé.

Dans cet exemple, le rendement matière est de $36/56 = 64\%$, avec 2 découpes, cette pièce peut être classée en choix 3.

Les bois destinés à être redébités sont classés dans le cadre du **Marché général**, et ceux destinés à être utilisés dans les dimensions fournies, ou à certains emplois déterminés, peuvent être classés dans le cadre de l'un des **Marchés particuliers** (chevrons, frises, planchettes et coursons.).

Pour les bois dont les dimensions ne correspondent pas à celles préconisées et indiquées dans ces règles, les prescriptions spéciales correspondent aux **Marchés spéciaux**.

Ce document est un résumé établi à partir des Règles de classement SATA (référence ISBN 2-87614-260-0).



DIMENSIONS

Les dimensions nominales s'entendent à 20 % d'humidité lorsque les bois ne sont pas secs (avec surcote de séchage), ou à un taux d'humidité précisée lorsqu'ils ont été séchés.

Longueurs

Les longueurs sont mesurées en multiple de 250 mm avec une surcote de 50 mm (tolérance -0 ; +20 mm).

Largeurs

Les longueurs sont mesurées en multiple de 25 mm (tolérance -0 ; +10 mm).

Epaisseurs

Epaisseurs nominales : 16 - 19 - 22 - 25 - 32 - 38 - 44 - 50 - 57 - 63 - 75 - 100 mm

Les surcotes maximales tolérées sont de :

16 à 25 mm	+3 mm
32 à 57 mm	+4 mm
63 à 100 mm	+6 mm

Remarques

10 % des pièces maximum peuvent présenter des défauts ou des particularités de sciage.

SINGULARITES et DEFAUTS

Défauts tolérés

Les déformations sont tolérées sur 5% des pièces d'un lot de choix 1, 2 ou 3 dans les limites suivantes :

- Flèches de rive : 5 mm par mètre
- Flèches de face : 5 mm par mètre sur les avivés de plus de 3,25 m de longueur.
- Tuillage dont le rabotage ne permet pas de redresser la surface (4mm).

Les gerces dont la profondeur est inférieure à 2 mm rajoutée à l'éventuelle surépaisseur sont tolérées.

Le choix 4 tolère pour 100 % des pièces, les déformations et les gerces dans les limites précédentes.

Défauts entraînant le rejet immédiat

Pourriture, échauffure, cœur mou ou poreux, piqûres de lyctus ou de bostryches, mulot, fracture interne, coup de vent, fente de rive, fente en partie courante, trace de moelle, voilement longitudinal de face complexe, gauchissement dont le rabotage ne permet pas de redresser la surface.

Défauts exclus des découpes nettes

Fentes en bout sur face, nœuds, aubier, flache et pente de fil excessive. La partie défectueuse située dans la surlongueur équitablement répartie sur les deux extrémités ne doit pas être prise en considération.

- Le mesurage d'une fente en bout s'effectue sur sa pleine longueur et non pas dans une direction parallèle à l'axe de la pièce. La partie située dans la surlongueur doit être décomptée.
- Le diamètre des nœuds se mesure dans le sens transversal de l'avivé.
- L'aubier se mesure à l'endroit où il est le plus large.
- La flache se mesure en longueur entre ses deux extrémités et en largeur sur son point le plus large.
- La pente de fil se mesure sur les rives pour les débits sur dosse et sur les faces pour les débits sur quartier. Les bois madrés ou à contrefil accusé sont exclus des choix 1 et 2 mais peuvent être acceptés dans le choix 3 à condition de ne pas gêner la finition.

MARCHE GENERAL	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	
Longueurs	2,25 m / + (par 0,25)		1,75 m / + (par 0,25)		
Largeurs	0,150 m / + (par 0,025)	0,125 m / + (par 0,025)	0,100 m / + (par 0,025)		
Epaisseurs	16 - 19 - 22 - 25 - 32 - 38 - 44 - 50 - 57 - 63 - 75 - 100 mm				
Dimension minimum	24 UD 6 x 4 UD (1,50 * 0,10 m) ou 8 x 3 UD (2,00 * 0,075 m)	15 ou 16 UD 5 x 3 UD (1,25 * 0,075 m) ou 4 x 4 UD (1,20 * 0,10 m)	12 UD 3 x 4 UD (0,75 * 0,15 m) ou 4 x 3 UD (1,00 * 0,075 m)	Aucune spécification	
Nombre de découpes nettes	surface ≤ à 110 UD	1	surface ≤ à 70 UD	1	Aucune spécification
	surface de 111 à 150 UD	2	surface de 71 à 110 UD	2	
	surface de 151 à 190 UD	3	surface de 111 à 150 UD	3	
	surface de 191 UD /+	4	surface de 151 à 190 UD	4	
			surface de 191 UD /+	5	
			surface de 191 UD /+	6	
Rendement minimum	90%	80%	60%	Aucune spécification	
Fente	Longueurs cumulées ≤ à 10 % de la longueur de la pièce			Longueurs cumulées ≤ à 20 % de la longueur de la pièce	
Nœuds	Hors découpes nettes - Diamètres cumulés ≤ 1/3 de la largeur de la face			Sans limitation	
Aubier sain	Exclu	Hors découpes nettes sur 1 face et 1 rive ≤ 20% de la largeur	1 face et 1 rive maxi 25 % de la largeur	Sain ou décoloré sans limitation	
Flache	Exclue		Hors découpes nettes sur 1 ou 2 arrêtes d'une seule face si largeurs cumulées ≤ 10 % de la largeur longueurs cumulées ≤ 20 % de la longueur épaisseur ≤ 50 % de l'épaisseur de la pièce	Hors découpes nettes sur 1 ou 2 arrêtes d'une seule face si : cumul largeurs ≤ 20 % de la largeur de la face cumul longueurs ≤ 40 % de la longueur épaisseur ≤ 50 % de l'épaisseur de la pièce	
Fil (Pente maximale)	3%	6%	9%	Sans limitation	

ESSENCES SPECIFIQUES

		Choix 1	Choix 2, 3 et 4
Piqûres internes :	Limba, Ohia	Aucune tolérance	Dans les découpes nettes si pas plus de 5 par dm ²
Picots, petits nœuds :	Bossé, Ilomba, Kotibé	Aucune tolérance	Sans limitation dans les découpes nettes si sains et adhérents (Diamètre ≤ 5 mm)
Exsudations, poches de Résine :	Bossé, Ebiara, Emien, Etimoe, Faro, Tola, Tchitola, Zingana	Dans les découpes nettes	
Bois madré ou à contrefil :	Aiélé, Bilinga, Dabéma, Kossipo, Movingui, Sapelli	Aucune tolérance	Dans les découpes nettes si pas de déformation ultérieure pouvant nuire à la mise en œuvre
Gerces :	Bilinga, Mansonia, Azobé	Aucune tolérance	Dans les découpes nettes si élimination possible en ramenant la pièce aux dimensions nominales

MARCHES PARTICULIERS

		Choix 1	Choix 2	Choix 3
Frises et planchettes	Classement	Parements		
	Longueurs	2,25 m / + (par 0,25)		1,75 m / + (par 0,25)
	Largeurs	50 - 75 - 100 - 125 mm		
	Epaisseurs	16 - 19 - 22 - 25 - 32 - 38 - 44 mm		
	Fentes	Tolérées en bout hors éléments nets dans la mesure où leur longueur cumulée n'excède pas 5 cm		
	Nœuds	Exclus	Hors éléments nets. D cumulés ≤ 1/5 de la pièce	Hors éléments nets. D cumulés ≤ 1/4 de la pièce
	Aubier sain	Exclu		
	Flache	Exclue		
	Piqûres mortes	Hors éléments nets maxi 3 par dm ² si D < 2mm		
	Bois madré	Exclu		Sur au plus 30 % des pièces, ne provoquant pas de déformation ultérieure
	Fil (Pente maximale)	3 %		6 %
	Eléments net Longueur minimum Nombre maximum	2,25 m -	0,75 m 3	0,5 m 2 si longueur ≤ 2 m ; 5 si longueur > 2 m
	Rendement minimum	90 %	80 %	60 %
Tolérances supplémentaires en contreparements	Nœuds	Petits nœuds tolérés, D cumulés < 20 % de la largeur de la pièce par 0,75 m de longueur.		
	Aubier sain	Toléré sur 1 seule rive, si largeur ≤ 50 % de celle de la pièce et épaisseur ≤ 50 % de celle de la pièce		
	Flache	Tolérée si largeur ≤ 10 % de celle de la pièce et épaisseur ≤ 1/3 de celle de la pièce et longueur ≤ 20 % de la celle de la pièce		

Coursons		Choix 1	Choix 2	
de madriers, planches, planchettes, frises	Classement	Sur la plus mauvaise face sans tenir compte des découpes. La contreface doit être nette de défaut.		
	Longueurs	< 1,75 m et ≥ 0,50 m en cm couverts		
	Largeurs	0,150 m / + (par 0,025)	0,125 m / + (par 0,025)	
		Planchettes et frises : 50 - 75 - 100 - 125 mm		
	Epaisseurs	Madriers, planches : 16 - 19 - 22 - 25 - 32 - 38 - 44 - 50 - 57 - 63 - 75 - 100 mm		
		Planchettes et frises : 16 - 19 - 22 - 25 - 32 - 38 - 44 mm		
	Fentes	Tolérées sur la face en bout hors éléments nets dans la mesure où leur longueur cumulée n'excède pas 5 cm		
	Nœuds	Exclus		
	Aubier sain	Exclu	Sur 1 seule arête ≤ 1/3 % de la largeur et de l'épaisseur de la face.	
	Flache	Exclue		
Fil (Pente maximale)	3%			
Piqûre mortes	Exclue	D < 2 mm, 4 par élément de 1 m de longueur sur la pleine largeur de la pièce		

		Choix 1	Choix 2	Choix 3
Chevrons	Classement	Sur les quatre faces		
	Longueurs	2,25 m / + (par 0,25)		1,75 m / + (par 0,25)
	Coursons de chevron	≥ à 0,50 m et < à 1,75 m, les coursons de chevron sont nets de défaut sur 2 faces adjacentes		
	Sections	38x75 - 50x50 - 50x75 - 75x75 - 75x100 - 100x100 - 100x125 mm		
	Fentes	Tolérées en bout hors éléments nets dans la mesure où leur longueur cumulée n'excède pas 5 cm		
	Nœuds	Hors découpes nettes D cumulés ≤ 10 % de la largeur de la face	Hors découpes nettes D cumulés ≤ 20 % de la largeur de la face	
	Aubier sain	Exclu	sur 2 faces adjacentes et Chevron : ≤ 1/4 de la largeur	sur 2 faces adjacentes et Chevron : ≤ 1/3 de la largeur
	Flache	Exclue		Tolérée hors découpes nettes sur 1 seule arête ≤ 10 % de la largeur de chaque face
	Piqûres mortes	Exclues		3 par élément si D ≤ 2 mm 1 par élément si D de 2 à 5 mm
	Bois madré	Exclu		Sur au plus 30 % des pièces, ne provoquant pas de déformation ultérieure
	Fil (Pente maximale)	3 %		6 %
Tolérances complémentaires pour Coursons de chevrons	Flache, Piqûres, Bois madré	Exclus		
	Aubier	Exclu	sur 2 faces adjacentes si ≤ 1/3 de la largeur	
	Longueur minimum des éléments nets	1,50 m	1,25 m	1,00 m
	Rendement minimum	90 %	80 %	60 %

MARCHES SPECIAUX

Le classement des bois aux dimensions spéciales s'effectue de façon similaire à ceux définis pour les marchés général ou particuliers, à l'exception du calcul du rendement qui s'effectue en considérant que la surface de la pièce de bois est ramenée aux dimensions immédiatement inférieures en multiple d'unités de découpe.

Exemple : une pièce de bois de 4,120 x 0,135 x 0,041 m est comptée en 16 unités en longueur x 5 unités en largeur (4m x 125mm) soit 80 UD.